



INSCRIPTION

Salon Découverte 2026

Du 1^{er} mai au 31 octobre

5^{ème} édition

NOM DE L'ARTISTE _____

ANNÉE DE NAISSANCE _____

6 OEUVRES = 185 \$ taxes incluses

OU

10 OEUVRES = 300 \$ taxes incluses



LISTE DES OEUVRES

Fournir les renseignements dans cet ordre: Titre, médium, support, dimension, année de production - S.V.P. identifiez clairement les fichiers de vos images en fonction de la liste que vous fournissez ci-après. En cas de non concordance, l'œuvre sera rejetée de l'exposition.

Valeur de vente
affichée dans la
boutique du Musée

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

9.

10.

VENTE EN LIGNE

LA MISE EN VENTE EN BOUTIQUE EST FACULTATIVE. SI VOUS CHOISISSEZ DE METTRE EN VENTE LES ŒUVRES ORIGINALES, VOUS DEVEZ GÉRER LES TRANSACTIONS ET LES ENVOIS PAR VOUS-MÊME. ART TOTAL MULTIMEDIA (ET LE MUSÉE) SE DÉGAGENT DE TOUTES RESPONSABILITÉS.

Oui, j'ai bien
lu cette
condition



INSCRIPTION

Salon Découverte **2026**
Du 1^{er} mai au 31 octobre
5^{ème} édition

EMAIL/COURRIEL DE L'ARTISTE _____



LES CONDITIONS GÉNÉRALES

- 1. Le Salon Découverte 2026 aura lieu du 1^{er} mai au 31 octobre 2026** dans la Salle 2 (salle rouge) au 1^{er} étage, aménagée dans le Musée d'art contemporain VR^{3D} sous le commissariat d'HeleneCaroline Fournier.
- 2. POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DE CANDIDATURE, uniquement pour l'artiste qui n'a jamais exposé au Musée** - Il/Elle doit envoyer: une biographie à jour, une démarche artistique, un c.v. (curriculum vitae) dans lequel on peut retrouver la liste de ses expositions (passées, en cours et à venir), la liste des distinctions reçues pour son travail, sa bibliographie (s'il y a lieu) et tout autre renseignement pertinent pour présenter sa candidature. Il/Elle doit donner une adresse email (courriel) valide ainsi que l'adresse URL de son site Internet. Une photo d'identification doit être fournie pour personnaliser la page personnelle de l'artiste sur le site du Musée si le dossier est accepté. L'artiste doit fournir les images en bonne définition d'oeuvres qui seront éventuellement présentées dans l'exposition.
- 3. SI LE DOSSIER EST SÉLECTIONNÉ, uniquement pour l'artiste qui n'a jamais exposé au Musée** - Il/Elle recevra une réponse à l'adresse email (courriel) fournie dans le dossier de candidature. Dans un tel cas, le présent formulaire devra être dûment rempli et signé par l'artiste et retourné à l'adresse: info@arttotalmultimedia.com avec le paiement complet effectué par Interac s'il s'agit d'une(e) artiste vivant au Canada ou par le système Paypal s'il s'agit d'un(e) artiste vivant à l'extérieur du Canada.
- L'exposition sera visible gratuitement sur Internet et dans un casque de réalité virtuelle. L'artiste n'envoie pas ses œuvres, seulement les images de ses œuvres. Il ne s'agit pas d'une exposition physique, mais virtuelle dans un Musée officiel bien que virtuel.
- Un catalogue d'exposition sera publié pour l'occasion, en version numérique avec numéro ISBN, et sera disponible gratuitement sur le site du Musée ainsi que sur tous les sites qui pourraient éventuellement faire la promotion de l'exposition.
- L'artiste accepte que ses œuvres soient présentées dans cette exposition, dans le catalogue d'exposition, dans des articles de la presse ou de la cyberpresse, ainsi que dans toutes productions audiovisuelles ou multimédia servant à promouvoir l'exposition.
- Par son inscription, l'artiste accepte que l'exposition soit éventuellement archivée de façon permanente et consultée dans les archives du MACVR^{3D}.
- L'artiste cède un droit d'utilisation limitée de ses images pour la tenue de l'exposition, la publication d'un catalogue, la promotion écrite, multimédia ou audiovisuelle (incluant télévisuelle) de ses œuvres ayant pour but la promotion de l'évènement. Ce droit exclut le tirage d'œuvres dérivées (la reproduction) à partir des images fournies par l'artiste qu'il soit promotionnel ou non.
- L'artiste reste propriétaire de ses œuvres sauf en cas de vente.
- Si les œuvres originales sont à vendre, l'artiste accepte que ses œuvres soient présentées dans la boutique du Musée pendant la durée de l'exposition. Toutefois, toutes les transactions sont faites par l'entremise de l'artiste. Le Musée ne prend aucune commission en cas de vente et se dégage de toutes responsabilités liées à la vente. La boutique du Musée (gérée par Art Total Multimédia, fondateur du Musée) est là pour accommoder l'artiste qui voudrait avoir un point de vente ou une vitrine commerciale supplémentaire. Si l'artiste met des œuvres en vente en ligne dans la boutique du Musée, il/elle doit gérer les ventes à distance par lui-même ou elle-même.
- Art Total Multimédia fournit à l'artiste un communiqué de presse officiel, un carton d'invitation électronique officiel et un lien pour l'exemplaire numérique du catalogue d'exposition pour la promotion de l'artiste. L'artiste est responsable de sa propre communication auprès de ses médias locaux, régionaux et/ou nationaux à partir des outils de communication mis à sa disposition. L'artiste doit participer à l'effort de promotion par la diffusion et/ou par la promotion de l'évènement auquel il/elle participe. Il en va de même pour Art Total Multimédia qui s'occupe de la promotion de l'exposition.
- L'artiste affirme être le/la véritable auteur(e) des œuvres présentées en exposition et affirme avoir tous les droits nécessaires pour les présenter dans l'exposition.
- 13. POUR ÊTRE VALIDÉE, l'inscription doit obligatoirement accompagner le paiement complet. L'inscription est non remboursable. La date limite pour envoyer les images est le 15 décembre 2025.**
- Les places disponibles sont limitées à 10 artistes seulement. **Les inscriptions débutent le 1er avril 2025 et se terminent lorsque les places ont été comblées ou, à défaut, le 15 décembre 2025.**

LIEU _____

DATE _____

SIGNATURE

J'AI LU, J'AI COMPRIS ET J'ACCEPTE TOUTES LES CONDITIONS DE CETTE ENTENTE D'EXPOSITION

